



## Bilan passif

	30/09/2023	30/09/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	38 000	38 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 800	3 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	150 816	150 816
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>207 501</b>	<b>217 051</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>400 117</b>	<b>409 668</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	47	47
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 946	310 266
Dettes fiscales et sociales	72 678	76 336
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	20 608	24 350
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>252 278</b>	<b>411 039</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>652 395</b>	<b>820 706</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	252 278	411 039
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	47	47
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## **01 POMPAGE**

Société par Actions Simplifiée au capital de 38.000 €  
Siège social : 18, rue des Abeilles – 01500 – CHATEAU GAILLARD  
R.C.S. BOURG EN BRESSE 380 485 219

\*\*\*

### **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 2 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 2 février,

A 11 h 30,

La société ANJEMINI, Société à Responsabilité Limitée au capital de 236.250 €, ayant son siège social situé à, 3553 B, Route de Chamont – 38890 – SAINT CHEF, immatriculée au R.C.S. de VIENNE sous le numéro 892 514 894, Président de la société et associé unique, représentée par Monsieur Julien POUCKET et par Monsieur Jérôme BOULUD,

En présence de Monsieur Julien POUCKET et de Monsieur Jérôme BOULUD.

Le cabinet FIDEO, Commissaire aux comptes dûment convoqué est absent et excusé.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023,
- Approbation des comptes et conventions de l'exercice clos le 30 septembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023,
- .....,
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport général et du rapport spécial sur les conventions visées par le Code de commerce, établis par le Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2023 établis par ses soins, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Associé unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 207.501 € :

- A titre de dividendes la somme de 153.000€
- Le solde sur le compte «Autres réserves» 54.501 €

Le compte «Autres réserves» s'élèvera à la somme de 205.317 €

Les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

30/09/2022 = 217.051 €

30/09/2021 = 170.000€

30/09/2020 = 610.000 €

Par ailleurs, le Président rappelle qu'en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts la société a engagé au cours de l'exercice écoulé une dépense non déductible fiscalement d'un montant de 1.823 €.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

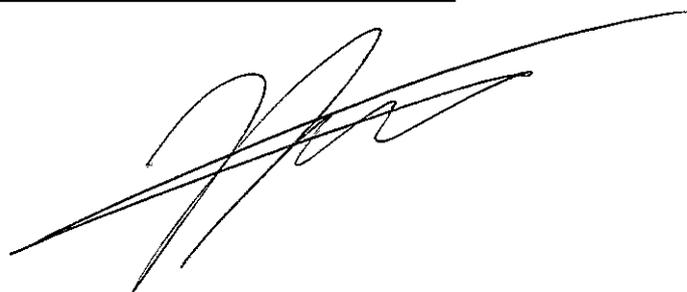
**TROISIÈME RESOLUTION****QUATRIÈME RESOLUTION****CINQUIÈME RESOLUTION****SIXIÈME RESOLUTION****Septième Résolution**

Tous pouvoirs sont conférés au Président pour constater les modifications intervenues, au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président de la société ainsi que par les représentants légaux de l'associé unique.

**LE PRÉSIDENT**  
**LA SOCIÉTÉ ANJÉMINI****Représentée par Monsieur Julien POUCKET et Monsieur Jérôme BOULUD****LA SOCIÉTÉ ANJÉMINI****Représentée par Monsieur Jérôme BOULUD et Monsieur Julien POUCKET**

# COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 01 POMPAGE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 652 395 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 207 501 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 550			1 550
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 815			1 815
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 365</b>			<b>3 365</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	75 843	1 441		77 284
- Installations générales, agencements aménagement divers	2 607			2 607
- Matériel de transport	10 120	5 516	2 888	12 749
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 322			9 322
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>97 892</b>	<b>6 957</b>	<b>2 888</b>	<b>101 962</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	60			60
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 200			1 200
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 260</b>			<b>1 260</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>102 517</b>	<b>6 957</b>	<b>2 888</b>	<b>106 587</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		6 957		6 957
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>6 957</b>		<b>6 957</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		2 888		2 888
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>2 888</b>		<b>2 888</b>

### Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
<b>Total</b>		

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Autodébit de l'exercice	Augmentation	Diminutions	Saldo de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 550			1 550
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	859	605		1 464
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 409</b>	<b>605</b>		<b>3 014</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	63 141	4 868		68 009
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 607			2 607
- Matériel de transport	9 286	1 460	2 888	7 859
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 923	1 961		7 884
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>80 958</b>	<b>8 290</b>	<b>2 888</b>	<b>86 360</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>83 367</b>	<b>8 895</b>	<b>2 888</b>	<b>89 374</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 407 934 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant HTF	Echéances À moins d'un an	Echéances Plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 200		1 200
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	304 013	304 013	
Autres	86 487	86 487	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	16 234	16 234	
<b>Total</b>	<b>407 934</b>	<b>406 734</b>	<b>1 200</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
IJJS A RECEVOIR	831
<b>Total</b>	<b>831</b>

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 252 278 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances		
		à moins d'un an	à plus d'un an	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	47	47		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 946	158 946		
Dettes fiscales et sociales	72 678	72 678		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	20 608	20 608		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>252 278</b>	<b>252 278</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	5 052
INTERETS COURUS A PAYER	47
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	2 690
<b>Total</b>	<b>7 789</b>

## Notes sur le bilan

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	16 234		
<b>Total</b>	<b>16 234</b>		